

RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport que nous avons établi au titre du sinistre en référence.
Nous en avons transmis copie à votre assuré.
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

VEHICULE : Voiture particulière	
.	Genre : VP
N° de la formule du CI : 2024EA48148	.
Immatriculation : GZ-064-HB	Carrosserie : CI
Marque : PEUGEOT	En. : E
Modèle : 208 II 2019 208 1.2i PureTech 1	.
Type : M10PGTVP209M695	Puiss. : 5 CV
N° de Série : VR3 UPHNE3 R4262471	Couleur : Gris vernie
1ère mise en circ. le : 24/09/2024	
Date certificat : 24/09/2024	
Kilométrage : Km (relevé) / 15 000 Km (retenu)	
PTAV : 1.09 T PTAC : 1.60 T	
Usures des pneus : AVG: 30%, AVD: 30% ARG: 30%, ARD: 30%	
Date de validité du contrôle technique : 24/09/2028	
Equipements antivol spécifiques : Vitres non gravées, Antidémarrage à clé codée (série).	

Véhicule examiné avant travaux le 23/07/2025 . Etait présent pour le

PIECE COMMUNIQUEE : Ordre de mission (original).

SINISTRE CONSTATE : vol partiel

DOMMAGE IMPUTABLE : vol partiel Equipement dérobés

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 15 577,00 € TVAC (12 980,83 € HTVA). Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :

Valeur avant sinistre à dire d'expert : 14 500,00 € TVAC (12083,00 € HTVA)
Valeur après sinistre : 6 058 € Net de Taxe

Différence des valeurs : 8 442,00 €
Nous avons estimé la valeur après sinistre du véhicule.

Le propriétaire a refusé de céder son véhicule en l'état à la société.

Véhicule économiquement irréparable

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-2 du Code de la Route s'appliquent.
Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.
Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.
Dans le cadre de l'article susvisé, nous sommes en mesure de suivre les travaux de remise en état. Il s'agirait d'une mission distincte et rémunérée à ce titre. Elle devrait nous parvenir avant le début des travaux.
Effraction pour l'accès dans le véhicule : Glaces.
Mise en route : Néant. .
Parmi les pièces à changer, les suivantes manquaient : BLOC AV.
Nous avons informé de nos conclusions assuré, le 23/07/2025 à 15:33.

TVA récupérable = Non

Nous avons informé le 24/07/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T
C	FAISCEAU PRINCIPAL AV	2 558,46	1	2
C	PROJECTEUR G G	668,17	1	2
C	PROJECTEUR D D	668,17	1	2
CP	PARE-CHOCS AV	560,96	1	2
CP	CAPOT-MOTEUR	486,77	1	2
C	RADAR DE DISTANCE	372,38	1	2
C	FEU DIURNE G G	302,57	1	2
C	FEU DIURNE D D	302,57	1	2
C	CALANDRE	267,13	1	2
C	ENJOLIVEUR SUPERIEUR DE PARE-CHOCS AV	256,78	1	2
C	MODULE LED DE PROJECTEUR G G	228,39	1	2
C	MODULE LED DE PROJECTEUR D D	228,39	1	2
C	DEFLECTEUR DE PARE-CHOCS AV	168,65	1	2
C	ARMATURE SUPERIEURE DE PARE-CHOCS AV	138,76	1	2
C	CAPTEUR INTERIEUR G D'AIDE AU STATIONNE G	121,03	1	2
C	CAPTEUR INTERIEUR D D'AIDE AU STATIONNE D	121,03	1	2
C	ENJOLIVEUR INFERIEUR DE PARE-CHOCS AV	117,54	1	2
C	CAPTEUR EXTERIEUR G D'AIDE AU STATIONNE G	115,69	1	2
C	CAPTEUR EXTERIEUR D D'AIDE AU STATIONNE D	115,69	1	2
C	GRILLE DE PARE-CHOCS AV	112,43	1	2
C	ENJOLIVEUR DE PARE-CHOCS AV	112,19	1	2
C	OBTURATEUR G DE PARE-CHOCS AV G	90,82	1	2
C	OBTURATEUR D DE PARE-CHOCS AV D	90,82	1	2
C	SUPPORT G DE CALANDRE G	80,14	1	2
C	SUPPORT D DE CALANDRE D	80,14	1	2
C	LOT D'OBTURATEURS DE CALANDRE	75,59	1	2
C	LOT DE DEFLECTEURS DE PARE-CHOCS AV	65,39	1	2
C	MONOGRAMME DE MODELE AV	52,45	1	2
C	SUPPORT DE PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	36,67	1	2
C	TRAPPE D'ANNEAU DE REMORQUAGE AV	34,60	1	2
C	FAISCEAU DE PARE-CHOCS AV	33,38	1	2
C	EMBLEME DE MARQUE AV	31,93	1	2
C	SUPPORT DE RADAR DE DISTANCE	12,42	1	2
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	11,50	1	2
T	RADAR DE DISTANCE INITIALISATION		1	2
T	RADAR DE DISTANCE REGLAGE		1	2
T	PROJECTEURS G, D ECHANGE		1	2
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	2
T	LOT DE FEUX DIURNE ECHANGE		1	2
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	2
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	2
T	CAPOT-MOTEUR REGLAGE		1	2
T	BOITE DE VITESSES VIDANGE		1	2
T	TRAIN AV CONTROLE		1	2
T	ESSAI SIMPLE SUR ROUTE CONTROLE		1	2

MAIN D'OEUVRE

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl. Redressage	8.7	12.4	2.6	
Total Heures	8,7	12,4	2,6	5.0
Taux Horaire	127,00	136,00	155,00	136,00

MONTANTS

MAIN D'OEUVRE		3 874,30
PIECES	(tva 20,00%)	8 719,60
INGREDIENTS DE PEINTURE	(77,45 €/H)	387,25
TOTAL HTVA		12 981,15
MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)		15 577,39

MONTANT DES TRAVAUX RETENU	15 577,00
----------------------------	-----------

TEMPS NECESSAIRE AU REMPLACEMENT

10 jours